

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 301

10 février 2006

SOMMAIRE

Alclapi S.A., Rombach-Martelange	14440	Finimmo Conseils S.A., Luxembourg	14419
Angefin S.A., Luxembourg	14434	Foncière de l'Europe S.A., Luxembourg	14430
Antimoine Participations S.A., Luxembourg	14427	Fortune Time 2000, S.à r.l., Luxembourg	14432
Apice Holding S.A., Luxembourg	14403	Gecis International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14416
Apice Holding S.A., Luxembourg	14403	Hamel S.A., Luxembourg	14436
Au Vieux Tonneau, S.à r.l., Dudelange	14435	Haro S.A., Luxembourg	14448
Axella Holdings S.A., Luxembourg	14411	Icomi Investment S.A. Holding, Luxembourg	14425
Axella Holdings S.A., Luxembourg	14412	Icomi Investment S.A. Holding, Luxembourg	14425
Beech Air S.A., Luxembourg	14432	Immobilière sans Frontières, S.à r.l., Luxembourg	14434
(La) Bresse S.A., Luxembourg	14431	Immodiam S.A., Luxembourg	14433
C.M.C. Communication Medias Courtage S.A., Luxembourg	14448	Jofad Holding S.A., Luxembourg	14422
Cerilly Invest S.A., Luxembourg	14416	Joia, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	14438
Chemcore S.A., Luxembourg	14432	Key Job S.A., Luxembourg	14433
Chifra S.A., Luxembourg	14446	Lagros Holding S.A.	14426
China Airlines, S.à r.l.	14430	Lagros Holding S.A.	14426
Compagnie Immobilière du Luxembourg S.A., Fentange	14438	Lemyan Investments, S.à r.l., Luxembourg	14418
Confort Line Shoes S.A., Esch-sur-Alzette	14402	Lemyan Investments, S.à r.l., Luxembourg	14418
Constructor Partners S.A., Luxembourg	14431	Materis Management Aluminates S.C., Luxembourg	14412
Coriolus International, S.à r.l., Luxembourg	14443	Materis Management Peintures S.C., Luxembourg	14419
Coriolus International, S.à r.l., Luxembourg	14445	Materis Management S.C., Luxembourg	14406
Dov Pharmaceutical Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14434	Matulux S.A., Esch-sur-Alzette	14427
Ducato S.A., Luxembourg	14425	Meame S.A., Perlé	14438
Dynamic Flooring Fund Management Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14435	Mediawin & Partners Management, S.à r.l., Luxembourg	14424
Ebony Investments, S.à r.l., Luxembourg	14436	Medical Services Constructions S.A., Luxembourg	14433
Ebony Investments, S.à r.l., Luxembourg	14438	Millenium International S.A., Luxembourg	14439
Eden Roc S.A., Luxembourg	14433	Millenium International S.A., Luxembourg	14439
Entreprise Serge Bressaglia, S.à r.l., Bascharage	14418	Millenium International S.A., Luxembourg	14439
Euro Turismo, S.à r.l. (unipersonnelle), Lintgen	14422	Millenium International S.A., Luxembourg	14440
Eurogestores, S.à r.l., Luxembourg	14423	Millenium International S.A., Luxembourg	14440
Eurogestores, S.à r.l., Luxembourg	14423	Millenium International S.A., Luxembourg	14440
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	14404	Mondo International S.A., Foetz	14402
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	14406	Mosiki, S.à r.l., Luxembourg	14424
Euroviande S.A.	14428	Mosiki, S.à r.l., Luxembourg	14424
Fapa S.A., Luxembourg	14443	Neba, S.à r.l., Berbourg	14402
Fidji Luxembourg (BC), S.à r.l., Munsbach	14431	Nippon Capital TMK Investments, S.à r.l., Luxembourg	14446
Finanziaria Bossini S.A., Luxembourg	14430		

Nippon Capital TMK Investments, S.à r.l., Luxembourg	14448	Société Holding Handaros S.A., Luxembourg	14428
Omega Preservation Fund, Sicav, Luxembourg ..	14435	Sodevim S.A.H., Luxembourg	14412
Pan-European Oil and Industrial Holdings S.A.....	14429	Soramat S.A., Luxembourg	14427
Petrolog Investments S.A., Luxembourg	14429	Sports and Leisure Brands Holding S.A., Luxembourg	14426
Piguet Asset Management S.A., Luxembourg	14430	Taxo, S.à r.l.....	14429
Presla, S.à r.l., Luxembourg	14438	Technological Equities Performance Holdings S.A.	14426
Racel S.A., Luxembourg	14416	Technological Equities Performance Holdings S.A.	14426
Redecos S.A.H., Luxembourg	14425	Télécommunications Secure Company (T.S.C.) S.A., Luxembourg	14429
S.G.M. Investment S.A., Luxembourg	14435	Timken Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14428
Samir S.A., Luxembourg	14439	Tradehold Limited, Luxembourg Branch, Luxembourg	14443
Samir S.A., Luxembourg	14439	WP Luxco IV, S.à r.l., Luxembourg.....	14403
Samir S.A., Luxembourg	14439	Ymer Finance S.A., Luxembourg.....	14427
SIF Investment S.A., Luxembourg	14428	Zephira S.A., Luxembourg	14423
Société de Gestion et de Participations Financières «GEPAFIN» S.A., Luxembourg	14423		
Société de Gestion et de Participations Financières «GEPAFIN» S.A., Luxembourg	14423		

NEBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 2, Duerfstrooss.

R. C. Luxembourg B 105.528.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 408 du 3 mai 2005,

dont le capital social est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire pré-nommé, en date du 12 octobre 2005 enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2005, volume 912, folio 3 case 3, que la société à responsabilité limitée dénommée NEBA, S.à r.l., avec siège social à L-6830 Berbourg, 2, Duerfstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 105.528, a été dissoute par décision des associés, lesquelles ont déclaré que le passif de la société a été réglé et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2005.

F. Kessler.

(093724.3/219/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

CONFORT LINE SHOES, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 81.474.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093559.3/1133/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MONDO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 37.668.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Capellen, le 17 octobre 2005.

C. Mines.

(093677.3/225/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

WP LUXCO IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.012.500,-.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 108.417.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 6 octobre 2005

En date du 6 octobre 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de personnes suivantes:

Monsieur Doeke van der Molen;

Monsieur David Krieger,

en tant que gérants de la Société avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Jonathan Cosgrave, né le 13 janvier 1978 à Eireannach, Irlande, demeurant à c/o Warburg Pincus International LLC, Almack House, 28 King Street, London SW1Y QW, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

WP LUXCO IV, S.à r.l.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093527.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

APICE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.607.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 octobre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Guglielmo Fransoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Lagona, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Cristiano Patalocchi, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095842.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

APICE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(095838.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 73.365.

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (the «Company»), incorporated by a notarial deed of December 9, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 167 of February 24, 2000. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on June 28, 2005, not yet published.

The extraordinary general meeting is opened and is presided over by Mr Vincent Goy, company director, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Eric Biren, expert-comptable, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Peter Cluff, financial director, with professional address in London.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To reduce the Company's corporate capital by an amount of one hundred Euro (100.- EUR) to bring the capital from four hundred sixty-four thousand one hundred Euro (464,100.- EUR) to four hundred sixty-four thousand Euro (464,000.- EUR) by cancellation of one (1) class «G17» share, having a par value of one hundred Euro (100.- EUR).

2.- To amend Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

«The subscribed capital is fixed at four hundred sixty-four thousand Euro (464,000.- EUR) divided into one thousand sixty-four (1.064) class «E» shares, three hundred and thirty (330) class «G1» shares, seven hundred and eighty-three (783) class «G2» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, forty-nine (49) class «G6» shares, three hundred and seventy-two (372) class «G7» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, seven (7) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, one hundred and twenty-one (121) class «G16» shares, five hundred and thirty-nine (539) class «G18» shares, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, two (2) class «L3» shares, two (2) class «L5-2» shares, twenty-six (26) class «L5-3» shares, two (2) class «L5-4» shares, nine (9) class «L5-5» shares, ten (10) class «L5-6» shares, seven (7) class «L5-7» shares, ten (10) class «L5-8» shares, two (2) class «L5-9» shares, two (2) class «L5-10» shares, two (2) class «L6» shares, one thousand and sixty (1,060) class «S1» shares, one hundred fifty-six (156) class «S2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «A7» shares, four (4) class «A8» shares, twenty-one (21) class «C2» shares, fifteen (15) class «C5» shares and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).»

II) The sole shareholder represented, as well as the proxy of the represented shareholder, and the number of the shares held by such shareholder are shown on an attendance list which, signed by the proxy of the shareholder and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the sole shareholder was informed prior this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting states that the company is holding one (1) class «G17» share, being own share resulting from its buyback and decides to proceed to its cancellation.

The extraordinary general meeting decides to reduce the Company's corporate capital by an amount of one hundred Euro (100.- EUR) to bring the capital from four hundred sixty-four thousand one hundred Euro (464,100.- EUR) to four hundred sixty-four thousand Euro (464,000.- EUR) by cancellation of one (1) class «G17» share, having a par value of one hundred Euro (100.- EUR).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 6. (first paragraph). «The subscribed capital is fixed at four hundred sixty-four thousand Euro (464,000.- EUR) divided into one thousand sixty-four (1.064) class «E» shares, three hundred and thirty (330) class «G1» shares, seven hundred and eighty-three (783) class «G2» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, forty-nine (49) class «G6» shares, three hundred and seventy-two (372) class «G7» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, seven (7) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, one hundred and twenty-one (121) class «G16» shares, five hundred and thirty-nine (539) class «G18» shares, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, two (2) class «L3» shares, two (2) class «L5-2» shares, twenty-six (26) class «L5-3» shares, two (2) class «L5-4» shares, nine (9) class «L5-5» shares, ten (10) class «L5-6» shares, seven (7) class «L5-7» shares, ten (10) class «L5-8» shares, two (2) class «L5-9» shares, two (2) class «L5-10» shares, two (2) class «L6» shares, one thousand and sixty (1,060)

class «S1» shares, one hundred fifty-six (156) class «S2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «A7» shares, four (4) class «A8» shares, twenty-one (21) class «C2» shares, fifteen (15) class «C5» shares and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately at one thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 du 24 février 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juin 2005, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Goy, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Eric Biren, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Peter Cluff, directeur financier, avec adresse professionnelle à Londres.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- De réduire le capital social de la Société à concurrence de cent euros (100,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent soixante-quatre mille cent euros (464.100,- EUR) à quatre cent soixante-quatre mille euros (464.000,- EUR) par l'annulation d'une (1) part sociale de classe «G17» d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

2.- De modifier l'Article 6, Premier Alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à quatre cent soixante-quatre mille euros (464.000,- EUR) divisé en mille soixante-quatre (1.064) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», sept cent quatre-vingt-trois (783) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», quarante-neuf (49) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-douze (372) parts sociales de classe «G7», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G13», sept (7) parts sociales de classe «G14», une (1) part sociale de classe «G15», cent vingt et une (121) parts sociales de classe «G16», cinq cent trente-neuf (539) parts sociales de classe «G18», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2», deux (2) parts sociales de classe «L3», deux (2) parts sociales de classe «L5-2», vingt-six (26) parts sociales de classe «L5-3», deux (2) parts sociales de classe «L5-4», neuf (9) parts sociales de classe «L5-5», dix (10) parts sociales de classe «L5-6», sept (7) parts sociales de classe «L5-7», dix (10) parts sociales de classe «L5-8», deux (2) parts sociales de classe «L5-9», deux (2) parts sociales de classe «L5-10», deux (2) parts sociales de classe «L6», mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», cent cinquante-six (156) parts sociales de classe «S2», six (6) parts sociales de classe «A3», cinq (5) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A7», quatre (4) parts sociales de classe «A8», vingt et une (21) parts sociales de classe «C2», quinze (15) parts sociales de classe «C5» et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'unique associé représenté, ainsi que le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'associé et par les membres du Bureau, sera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Le pouvoir de l'associé représenté, signé ne varietur par la personne présente et le notaire instrumentaire, restera également annexé au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à cette assemblée qui est donc dûment convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'unique associé avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que la société détient une (1) part sociale de classe «G17» d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) pour son propre compte provenant du rachat effectué par elle et décide de procéder à son annulation.

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de cent euros (100,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent soixante-quatre mille cent euros (464.100,- EUR) à quatre cent soixante-quatre mille euros (464.000,- EUR) par l'annulation d'une (1) part sociale de classe «G17», d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à quatre cent soixante-quatre mille euros (464.000,- EUR) divisé en mille soixante-quatre (1.064) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», sept cent quatre-vingt-trois (783) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», quarante-neuf (49) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-douze (372) parts sociales de classe «G7», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G13», sept (7) parts sociales de classe «G14», une (1) part sociale de classe «G15», cent vingt et une (121) parts sociales de classe «G16», cinq cent trente-neuf (539) parts sociales de classe «G18», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2», deux (2) parts sociales de classe «L3», deux (2) parts sociales de classe «L5-2», vingt-six (26) parts sociales de classe «L5-3», deux (2) parts sociales de classe «L5-4», neuf (9) parts sociales de classe «L5-5», dix (10) parts sociales de classe «L5-6», sept (7) parts sociales de classe «L5-7», dix (10) parts sociales de classe «L5-8», deux (2) parts sociales de classe «L5-9», deux (2) parts sociales de classe «L5-10», deux (2) parts sociales de classe «L6», mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», cent cinquante-six (156) parts sociales de classe «S2», six (6) parts sociales de classe «A3», cinq (5) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A7», quatre (4) parts sociales de classe «A8», vingt et une (21) parts sociales de classe «C2», quinze (15) parts sociales de classe «C5» et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé V. Goy, E. Biren, P. Cluff, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2005, vol. 897, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(097927.3/239/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(097929.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

MATERIS MANAGEMENT, Société Civile.

Capital social: EUR 927.978.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg E 2.937.

STATUTS

Préambule

Il est rappelé que la Société a été créée afin de permettre à ses associés de réaliser, dans le cadre d'un LBO initié en janvier 2001, un investissement capitalistique dans la société luxembourgeoise MATERIS PARTICIPATION (anciennement dénommée SPECIALTY MATERIALS PARTICIPATIONS), Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 8-10, rue Matthias Hardt L-1717 Luxembourg, immatriculée au Luxembourg sous le numéro B 79.148 (ci-après SMP), société qui a acquis, de la société française LAFARGE, le groupe MATERIS (ci-après le Groupe

MATERIS), composé de cinq groupes de sociétés représentant chacun une activité distincte, à savoir: Adjuvants, Aluminateurs, Mortiers, Peintures et Réfractaires (ci-après la «Division» ou les «Divisions»).

En contrepartie de son investissement, la Société a acquis des valeurs mobilières de SMP (les Instruments Financiers SMP), qu'elle doit prochainement céder, pour la majeure partie, et apporter, pour le solde, à la société anonyme de droit luxembourgeois MATERIS HOLDING LUXEMBOURG, ayant son siège social 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg (ci-après MHL) en vertu d'un document intitulé «Share Purchase Agreement» signé le 22 septembre 2003.

L'apport d'une quote-part de ses Instruments Financiers SMP, que doit effectuer la Société au profit de MHL sera rémunéré en instruments financiers émis par MHL (ci-après les Instruments Financiers MHL).

Dans la perspective de la cession et de l'apport de ses Instruments Financiers SMP, par la Société et dans le cadre des engagements ultérieurs liés à cette opération, les associés ont décidé de réorganiser leurs rapports au sein de la Société.

La Société présente un caractère intuitu personae très fort que reflètent les présents statuts.

Art. 1^{er}. La Société est une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, de bons de souscription d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

Dans le cadre de son objet, la Société peut, notamment:

- acquérir, détenir et céder les Instruments Financiers SMP, dans les conditions prévues dans le protocole d'accord conclu entre les titulaires d'Instruments Financiers SMP, en date du 22 janvier 2001;
- acquérir, détenir et céder les Instruments Financiers MHL, dans les conditions prévues dans les documents signés par les associés le 20 octobre 2003 ou à signer le 6 novembre 2003 (les «Documents Contractuels 2003»);
- prendre en charge tout passif supporté individuellement ou collectivement par ses associés du fait du désinvestissement de la Société dans SMP.

La Société peut emprunter les fonds qui lui sont nécessaires pour remplir son objet sous quelque forme que ce soit. Elle peut notamment conclure tous les prêts qui lui sont nécessaires pour procéder à l'acquisition d'Instruments Financiers.

D'une manière générale, elle peut superviser toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet, à l'exclusion toutefois de toute activité commerciale.

Art. 3. La dénomination de la Société est MATERIS MANAGEMENT.

Art. 4. Le siège social est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée de trente ans. Pendant cette période, la dissolution anticipée pourra être décidée par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des deux tiers.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation à la date du trentième anniversaire de la Société et à partir de cette date à l'expiration de chaque troisième année de calendrier, chaque fois moyennant un préavis d'un an à donner par lettre recommandée à la Société et aux autres associés.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à la somme de 927.978 EUR divisé en:

- 71.919 parts de catégorie «A» de 1 EUR chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Monsieur Olivier Legrain	15.382 parts
à Monsieur Christian Sacchetti	4.492 parts
à Monsieur René Riu	4.492 parts
à Monsieur Jean-Richard Germain.	4.492 parts
à Monsieur Patrick Emmanuel de Belloy.	3.255 parts
à Monsieur Marcel Jacquoletto	2.470 parts
à Monsieur Roger Beesley.	1.077 parts
à Monsieur Thierry Bailleux.	1.077 parts
à Monsieur Frédéric Herbaut	1.230 parts
à Madame Christine Médaksian	1.077 parts
à Madame Carole Bernard.	412 parts
à Monsieur Jean Curis	1.009 parts
à Monsieur Franck Gimer	412 parts
à Madame Pascale Dubreuil	431 parts
à Monsieur Jean-Marc Novene	842 parts
à Monsieur Andrew Beardmore	1.078 parts
à Monsieur Thierry Bernard	1.078 parts
à Monsieur Michel Crette	1.269 parts
à Monsieur Jean-Paul Kovalevsky.	1.579 parts
à Monsieur Pierre de Lafarge.	1.699 parts

à Monsieur Eric Athané	762 parts
à Monsieur Wilson Pradie	508 parts
à Monsieur Philippe Michielin	1.207 parts
à Monsieur Francis Guilloux	762 parts
à Monsieur Alain Fabre	508 parts
à Monsieur Régis André	1.239 parts
à Monsieur Bernard Chapuis	1.567 parts
à Monsieur Pierre-Louis Bernard	1.239 parts
à Monsieur Philippe Ronphé	782 parts
à Madame Marion Schnabel	771 parts
à Monsieur Pascal Rousseaux	1.795 parts
à Madame Catherine Mathieu	900 parts
à Monsieur Olivier Drevon	1.543 parts
à Monsieur Stephan Campion	1.558 parts
à Monsieur Arnaud Lay	545 parts
à Monsieur Christian Marin	268 parts
à Monsieur Georges Nordmann	4.020 parts
à Monsieur Jean-François Corbineau	1.823 parts
à Monsieur Jean-Marc Bianchi	1.269 parts
- 647.271 parts de catégorie «B» de 1 EUR chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:	
à Monsieur Olivier Legrain	138.438 parts
à Monsieur Christian Sacchetti	40.428 parts
à Monsieur René Riu	40.428 parts
à Monsieur Jean-Richard Germain	40.428 parts
à Monsieur Patrick Emmanuel de Belloy	29.295 parts
à Monsieur Marcel Jacquolletto	22.230 parts
à Monsieur Roger Beesley	9.693 parts
à Monsieur Thierry Bailleux	9.693 parts
à Monsieur Frédéric Herbaut	11.070 parts
à Madame Christine Médaksian	9.693 parts
à Madame Carole Bernard	3.708 parts
à Monsieur Jean Curis	9.081 parts
à Monsieur Franck Gimer	3.708 parts
à Madame Pascale Dubreuil	3.879 parts
à Monsieur Jean-Marc Novene	7.578 parts
à Monsieur Andrew Beardmore	9.702 parts
à Monsieur Thierry Bernard	9.702 parts
à Monsieur Michel Crette	11.421 parts
à Monsieur Jean-Paul Kovalevsky	14.211 parts
à Monsieur Pierre de Lafarge	15.291 parts
à Monsieur Eric Athané	6.858 parts
à Monsieur Wilson Pradie	4.572 parts
à Monsieur Philippe Michielin	10.863 parts
à Monsieur Francis Guilloux	6.858 parts
à Monsieur Alain Fabre	4.572 parts
à Monsieur Régis André	11.151 parts
à Monsieur Bernard Chapuis	14.103 parts
à Monsieur Pierre-Louis Bernard	11.151 parts
à Monsieur Philippe Ronphé	7.038 parts
à Madame Marion Schnabel	6.939 parts
à Monsieur Pascal Rousseaux	16.155 parts
à Madame Catherine Mathieu	8.100 parts
à Monsieur Olivier Drevon	13.887 parts
à Monsieur Stéphane Campion	14.022 parts
à Monsieur Arnaud Lay	4.905 parts
à Monsieur Christian Marin	2.412 parts
à Monsieur Georges Nordmann	36.180 parts
à Monsieur Jean-François Corbineau	16.407 parts
à Monsieur Jean-Marc Bianchi	11.421 parts

- 208.788 parts de catégorie «C» de 1 EUR chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Monsieur Nikolaus Kreuels	10.750 parts
à Monsieur Thomas Green	12.690 parts
à Monsieur Thierry Fradin	10.780 parts
à Monsieur François Bouan	19.830 parts
à Monsieur Jordi Capdevila	16.990 parts
à Monsieur Eric Bergé	13.620 parts
à Monsieur Tim Holfert	16.990 parts
à Monsieur Rodrigo Lacerda	13.620 parts
à Monsieur Duilio Isabella	10.120 parts
à Monsieur Xavier Champenois	15.670 parts
à Monsieur David Gauthier	10.120 parts
à Monsieur Carlo Vitali	15.670 parts
à Monsieur Richard Mutch	12.220 parts
à Monsieur Michael Mania	9.860 parts
à Monsieur Walter Van Dam	19.858 parts

Le capital de la Société est susceptible d'augmentation par versements successifs des associés ou l'admission d'associés nouveaux, et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués.

Le gérant constatera les modifications dans la répartition du capital ou les réductions de capital qui résulteront du rachat des parts suite au départ ou remplacement d'un ou plusieurs associés dans les conditions stipulées aux articles 7 et 8 des présents statuts et procédera et publiera les modifications statutaires résultant de ces opérations. Toute modification du capital qui ne résultera pas de l'application des dispositions statutaires relève de la compétence de l'assemblée générale des associés qui statuera à la majorité prévue à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Toute réduction de capital corrélative à un rachat de parts total ou partiel, ou consécutif au retrait d'un ou plusieurs associés dans les conditions stipulées à l'article 8 des présents statuts, deviendra effective au fur et à mesure des remboursements effectués à l'associé ou aux associés concernés par le retrait.

La réduction de capital sera échelonnée selon les possibilités de réalisation de leur participation ou, selon le cas, retardée. En effet, dans la mesure où la Société ne pourra pas céder un nombre suffisant d'Instruments Financiers MHL elle devra surseoir à la réduction ou procéder à une réduction partielle de la participation de l'associé. Celui-ci restera associé jusqu'à ce que la Société ait pu procéder à une nouvelle cession d'Instruments Financiers MHL et à une réduction de capital lui permettant ainsi d'acquérir intégralement la participation de l'associé concerné par le retrait. La présente disposition s'applique aux héritiers et conjoint d'un associé.

Art. 8. Sauf disposition contraire prévue dans les Documents Contractuels 2003, les cessions de parts entre associés ou à des tiers, comme les retraits, sont interdits jusqu'au 31 janvier 2007.

A l'issue de cette période d'inaliénabilité des parts, toute cession de parts, même par adjudication en vertu d'une ordonnance de justice, toute mise en gage, tout démembrement de propriété, toute mutation entre vifs et par décès au profit notamment d'héritiers donataires et légataires autres que le conjoint survivant et les héritiers en ligne directe, qu'elles soient réalisées au profit de tiers ou d'associés (ci-après le «Transfert»), sera autorisée sous réserve d'avoir obtenu l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 15 des présents statuts qui devra se prononcer dans le délai de 3 mois suivant la notification faite au gérant du projet de Transfert. En cas de refus d'approbation par l'assemblée générale et sauf si l'associé renonce au Transfert, la Société sera tenue de procéder au rachat des parts de l'associé ayant initié le Transfert et ce, dans les conditions de l'article 7 des présents statuts.

Par dérogations aux principes posés au paragraphe précédent du présent article 8, il est convenu que:

1. Jusqu'au 31 janvier 2007 inclus, tout associé pourra demander au gérant à ce qu'il soit procédé au rachat de tout ou partie des parts «B» qu'il détient, dans les termes et conditions prévus aux Documents Contractuels 2003.

Dans une telle hypothèse, le prix de rachat par part «B» présentée au rachat sera la valeur la plus basse entre (i) 7,81 EUR et (ii) la valeur vénale de chaque part «B». La procédure de rachat sera celle décrite à l'article 7 paragraphe 2 ci-dessus.

Cet avantage particulier cessera le 31 janvier 2007 à minuit, date à laquelle les parts de catégorie «B» perdront tout droit financier, tant au niveau des bénéfices et plus-values réalisés par la Société qu'au niveau de l'éventuel boni de liquidation existant au jour de la liquidation de la Société;

2. Jusqu'au 31 janvier 2007 inclus, tout associé pourra demander au gérant à ce qu'il soit procédé au rachat de tout ou partie des parts «C» qu'il détient, dans les termes et conditions prévues aux Documents Contractuels 2003.

Dans une telle hypothèse, le prix de rachat par part «C» présentée au rachat sera la valeur la plus basse entre (i) 4,23 EUR et (ii) la valeur vénale de chaque part «C».

Art. 9. Le décès de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant dont le mandat est sans limitation de durée. Ce gérant est l'associé qui détient le plus grand nombre de parts sociales de la Société. Dans l'hypothèse où le gérant en fonction viendrait à perdre cette qualité d'associé détenant le plus grand nombre de parts, il serait automatiquement démis de ses fonctions et la personne qui détiendrait alors le plus grand nombre de parts sociales de la Société deviendrait de plein droit gérant de la Société.

Au cas où la personne qui détient le plus grand nombre de parts sociales de la Société n'accepterait pas le mandat de gérant de la Société, le gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple.

Le premier gérant est Monsieur Olivier Legrain demeurant 8, passage Saint-Ferdinand, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Art. 11. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la Société.

Il disposera notamment, en dehors des pouvoirs qui lui sont conférés par ailleurs dans les présents statuts, des pouvoirs suivants:

- décider et procéder à des réductions de capital dans les limites fixées aux articles 6 et 7 des présents statuts;
- procéder à l'acquisition de titres, et notamment d'Instruments Financiers MHL;
- procéder au remboursement des prêts contractés par la Société;
- vendre des actifs conformément aux dispositions statutaires, sinon sur autorisation de l'assemblée générale des associés;
- arrêter les comptes de la Société et les soumettre à l'approbation des associés;
- traiter avec les autres actionnaires de MHL toute question qui pourrait porter atteinte aux intérêts de la Société et de ses associés.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Aucune distribution de dividendes ne pourra intervenir avant le 31 décembre 2007; au-delà de cette date, toute distribution de bénéfices, sera répartie à hauteur de 13/15^e entre les titulaires de parts «A» et au prorata du nombre de parts détenu par chacun d'eux et à hauteur de 2/15^e entre les titulaires de parts «C» au prorata du nombre de parts détenu par chacun d'eux.

Art. 13. Lors de la liquidation de la Société, l'éventuel boni de liquidation sera réparti en tenant compte de ce qui suit:

(a) Il sera tout d'abord procédé au versement à chaque titulaire de parts «C» d'une somme égale, pour chaque part «C», à la valeur la plus basse entre (i) 4,23 EUR et (ii) la valeur vénale de chaque part «C» qu'il détiendra au jour de la liquidation;

(b) Il sera ensuite réparti entre les titulaires de parts «A» au prorata du nombre de parts détenu par chacun d'eux, une somme égale à la différence entre (i) le montant le plus bas entre la valeur vénale de l'intégralité des 73.902 parts «A» et 5.200.000 et (ii) le montant total des sommes remboursées jusqu'au 31 janvier 2007 par la Société, aux titulaires de parts «B», en prenant en compte le cas échéant les ajustements prévus dans les Documents Contractuels 2003;

(c) Le solde éventuel subsistant à la suite des opérations prévues au (a) et (b) ci-dessus, sera réparti à hauteur de 13/15^e entre les titulaires de parts «A» au prorata du nombre de parts détenu par chacun d'eux, et à hauteur de 2/15^e entre les titulaires de parts «C» au prorata du nombre de parts «C» détenu par chacun d'eux.

Art. 14. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation du gérant. Le gérant est tenu de convoquer une assemblée sur demande d'un ou de plusieurs associés. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents statuts, prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois, les modifications des statuts doivent être effectuées conformément au Protocole d'Accord et approuvées en assemblée générale par les associés détenant les deux tiers des parts.

La majorité des deux tiers est notamment nécessaire pour les modifications de capital qui n'entrent pas dans les dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation, ce boni sera partagé entre les associés selon les règles de répartition des bénéfices exposées à l'article 13 des présents statuts.

Art. 17. En adhérant aux présents statuts, chaque associé reconnaît expressément que l'acquisition ou la souscription de parts de la Société ne constitue pas une opération d'appel public à l'épargne au sens de la législation française en vigueur et notamment de l'article 6 de l'ordonnance n° 67-833 du 28 septembre 1967, notamment du fait des relations personnelles à caractère professionnel qui lient chaque associé au Gérant de la Société et plus généralement ne constitue pas une opération d'appel public à l'épargne au sens de toute autre législation applicable. En conséquence, chaque associé adhérant aux présents statuts renonce expressément à se prévaloir de toutes dispositions légales ou réglementaires luxembourgeoise, française ou autre, applicables en matière d'appel public à l'épargne.

Art. 18. Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les associés, le gérant, le liquidateur et/ou la Société, soit entre les associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires seront soumises à la compétence des tribunaux luxembourgeois.

Pour copie conforme des statuts à la date du 9 juillet 2004.

J. Seil.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK02010. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098294.2//257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

AXELLA HOLDINGS, Société Anonyme.
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 101.052.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXELLA HOLDINGS, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 27 juillet 2004, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 101.052.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich, qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Silke Dahlem, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social actuellement de 150.000,- EUR à un montant de 250.000,- EUR par versement en espèces des actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, pour un montant total de 100.000,- EUR, et émission de 1.000 actions nouvelles.

2. Souscription et libération.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social actuellement de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) moyennant versement en espèces d'un montant total de cent mille euros (100.000,- EUR) et émission de mille (1.000) nouvelles actions.

Souscription et Libération

La souscription des mille (1.000) actions a eu lieu immédiatement et moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 2.150,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. Origer, M. Mayer, S. Dahlem, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 1, case 1. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 novembre 2005.

P. Decker.

(098017.3/206/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

AXELLA HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 101.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 novembre 2005.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(098021.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

SODEVIM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.425.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour SODEVIM

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signatures

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093732.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MATERIS MANAGEMENT ALUMINATES, Société Civile.

Capital social: EUR 115.550.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg E 2.939.

STATUTS

Préambule

Il est rappelé que la Société a été créée afin de permettre à ses associés de réaliser, dans le cadre d'un LBO initié en janvier 2001, un investissement capitalistique dans la société luxembourgeoise MATERIS PARTICIPATION (anciennement dénommée SPECIALTY MATERIALS PARTICIPATIONS), Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 8-10, rue Matthias Hardt L-1717 Luxembourg, immatriculée au Luxembourg sous le numéro B 79.148 (ci-après SMP), société qui a acquis, de la société française LAFARGE, le groupe MATERIS (ci-après le GROUPE MATERIS), composé de cinq groupes de sociétés représentant chacun une activité distincte, à savoir: Adjuvants, Aluminate, Mortiers, Peintures et Réfractaires (ci-après la «Division» ou les «Divisions»).

En contrepartie de son investissement, la Société a acquis des valeurs mobilières de SMP (les Instruments Financiers SMP), qu'elle doit prochainement céder, pour la majeure partie, et apporter, pour le solde, à la société anonyme de droit luxembourgeois MATERIS HOLDING LUXEMBOURG, ayant son siège social 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg (ci-après MHL) en vertu d'un document intitulé «Share Purchase Agreement» signé le 22 septembre 2003.

L'apport d'une quote-part de ses Instruments Financiers SMP, que doit effectuer la Société au profit de MHL sera rémunéré en obligations convertibles «B» émises par MHL (ci-après les Instruments Financiers MHL).

Dans la perspective la cession/l'apport de ses Instruments Financiers par la Société et dans le cadre des engagements ultérieurs liés à cette opération, les associés ont décidé de réorganiser leurs rapports au sein de la Société.

La Société présente un caractère intuitu personae très fort que reflètent les présents statuts.

Art. 1^{er}. La Société est une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, de bons de souscription d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

Dans le cadre de son objet, la Société peut, notamment:

- acquérir, détenir et céder les Instruments Financiers SMP, dans les conditions prévues dans le protocole d'accord conclu entre les titulaires d'Instruments Financiers SMP en date du 22 janvier 2001;
- acquérir, détenir et céder les Instruments Financiers MHL, dans les conditions prévues dans les documents signés par les associés le 20 octobre 2003 ou à signer le 6 novembre 2003 (les «Documents Contractuels 2003»);
- prendre en charge tout passif supporté individuellement ou collectivement par ses associés du fait du désinvestissement de la Société dans SMP.

La Société peut emprunter les fonds qui lui sont nécessaires pour remplir son objet sous quelque forme que ce soit. Elle peut notamment conclure tous les prêts qui lui sont nécessaires pour procéder à l'acquisition d'Instruments Financiers.

D'une manière générale, elle peut superviser toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet, à l'exclusion toutefois de toute activité commerciale.

Art. 3. La dénomination de la Société est MATERIS MANAGEMENT ALUMINATES.

Art. 4. Le siège social est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée de trente ans. Pendant cette période, la dissolution anticipée pourra être décidée par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des deux tiers.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation à la date du trentième anniversaire de la Société et à partir de cette date à l'expiration de chaque troisième année de calendrier, chaque fois moyennant un préavis d'un an à donner par lettre recommandée à la Société et aux autres associés.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à la somme de 115.550 EUR divisé en:

- 11.555 parts de catégorie «A» de 1 EUR chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Monsieur Lorris Amathieu	407 parts
à Monsieur Bertrand Amelot.	436 parts
à Monsieur Brice Bonneville	305 parts
à Monsieur Philippe Chassaing.	305 parts
à Monsieur Laurence Darsy.	407 parts
à Monsieur Bénédicte Dattee-Vernat	305 parts
à Monsieur Philippe Deffrasnes	305 parts
à Monsieur Hervé Desbordes	305 parts
à Monsieur Anne Dujeu/Landry.	305 parts
à Monsieur Claude Durand	327 parts
à Monsieur Philippe Esposito	436 parts
à Monsieur Jean-Pierre Falaschi	305 parts
à Monsieur Daniel Foulon	327 parts
à Monsieur Hervé Fryda	327 parts
à Monsieur Dominique Guinot	305 parts
à Monsieur Arnaud Haemers.	305 parts
à Monsieur Remi Jolly	436 parts
à Monsieur Jean-Yves Laguillez	544 parts
à Monsieur Eric Lempereur	436 parts
à Monsieur Alain Mathieu	544 parts
à Monsieur Bernard Mosser	436 parts
à Monsieur Christopher Parr	544 parts
à Monsieur Marielle Raulin.	381 parts
à Monsieur Philippe Raveneau	654 parts
à Monsieur Reiner Roesky.	327 parts
à Monsieur Elise Roux	407 parts
à Monsieur François Saucier	436 parts
à Monsieur Jean-Christophe Trassard.	286 parts
à Monsieur Eric Valmary	407 parts
à Monsieur Christoph Wohrmeyer.	305 parts

- 103.995 parts de catégorie «B» de 1 EUR chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Monsieur Lorris Amathieu	3.663 parts
à Monsieur Bertrand Amelot	3.924 parts
à Monsieur Brice Bonneviale	2.745 parts
à Monsieur Philippe Chassaing	2.745 parts
à Monsieur Laurence Darsy	3.663 parts
à Monsieur Bénédicte Dattee-Vernat	2.745 parts
à Monsieur Philippe Deffrasnes	2.745 parts
à Monsieur Hervé Desbordes	2.745 parts
à Monsieur Anne Dujeu/Landry	2.745 parts
à Monsieur Claude Durand	2.943 parts
à Monsieur Philippe Esposito	3.924 parts
à Monsieur Jean-Pierre Falaschi	2.745 parts
à Monsieur Daniel Foulon	2.943 parts
à Monsieur Hervé Fryda	2.943 parts
à Monsieur Dominique Guinot	2.745 parts
à Monsieur Arnaud Haemers	2.745 parts
à Monsieur Remi Jolly	3.924 parts
à Monsieur Jean-Yves Laguillez	4.896 parts
à Monsieur Eric Lempereur	3.924 parts
à Monsieur Alain Mathieu	4.896 parts
à Monsieur Bernard Mosser	3.924 parts
à Monsieur Christopher Parr	4.896 parts
à Monsieur Marielle Raulin	3.429 parts
à Monsieur Philippe Raveneau	5.886 parts
à Monsieur Reiner Roesky	2.943 parts
à Monsieur Elise Roux	3.663 parts
à Monsieur François Saucier	3.924 parts
à Monsieur Jean-Christophe Trassard	2.574 parts
à Monsieur Eric Valmary	3.663 parts
à Monsieur Christoph Wohrmeyer	2.745 parts

Le capital de la Société est susceptible d'augmentation par versements successifs des associés ou l'admission d'associés nouveaux, et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués.

Le gérant constatera les modifications dans la répartition du capital ou les réductions de capital qui résulteront du rachat des parts suite au départ ou remplacement d'un ou plusieurs associés dans les conditions stipulées aux articles 7 et 8 des présents statuts et procédera et publiera les modifications statutaires résultant de ces opérations. Toute modification du capital qui ne résultera pas de l'application des dispositions statutaires relève de la compétence de l'assemblée générale des associés qui statuera à la majorité prévue à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Toute réduction de capital corrélative à un rachat de parts total ou partiel, ou consécutif au retrait d'un ou plusieurs associés dans les conditions stipulées à l'article 8 des présents statuts, deviendra effective au fur et à mesure des remboursements effectués à l'associé ou aux associés concernés par le retrait.

La réduction de capital sera échelonnée selon les possibilités de réalisation de leur participation ou, selon le cas, retardée. En effet, dans la mesure où la Société ne pourra pas céder un nombre suffisant d'Instruments Financiers MHL elle devra surseoir à la réduction ou procéder à une réduction partielle de la participation de l'associé. Celui-ci restera associé jusqu'à ce que la Société ait pu procéder à une nouvelle cession d'Instruments Financiers MHL et à une réduction de capital lui permettant ainsi d'acquiescer intégralement la participation de l'associé concerné par le retrait. La présente disposition s'applique aux héritiers et conjoint d'un associé.

Art. 8. Sauf disposition contraire prévue dans les Documents Contractuels 2003, les cessions de parts entre associés ou à des tiers, comme les retraits, sont interdits jusqu'au 31 janvier 2007.

A l'issue de cette période d'inaliénabilité des parts, toute cession de parts, même par adjudication en vertu d'une ordonnance de justice, toute mise en gage, tout démembrement de propriété, toute mutation entre vifs et par décès au profit notamment d'héritiers donataires et légataires autres que le conjoint survivant et les héritiers en ligne directe, qu'elles soient réalisées au profit de tiers ou d'associés (ci-après le «Transfert»), sera autorisée sous réserve d'avoir obtenu l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 15 des présents statuts qui devra se prononcer dans le délai de 3 mois suivant la notification faite au gérant du projet de Transfert. En cas de refus d'approbation par l'assemblée générale et sauf si l'associé renonce au Transfert, la Société sera tenue de procéder au rachat des parts de l'associé ayant initié le Transfert et ce, dans les conditions de l'article 7 des présents statuts.

Par dérogations aux principes posés au paragraphe précédent du présent article 8, il est convenu que:

1. Jusqu'au 31 janvier 2007 inclus, tout associé pourra demander au gérant à ce qu'il soit procédé au rachat de tout ou partie des parts «B» qu'il détient, dans les termes et conditions prévus aux Documents Contractuels 2003.

Dans une telle hypothèse, le prix de rachat des parts «B» sera de 1,20 EUR par part «B» présentée au rachat. La procédure de rachat sera celle décrite à l'article 7 paragraphe 2 ci-dessus.

Cet avantage particulier cessera le 31 janvier 2007 à minuit, date à laquelle les parts de catégorie «B» perdront tout droit financier, tant au niveau des bénéfiques et plus-values réalisés par la Société qu'au niveau de l'éventuel boni de liquidation existant au jour de la liquidation de la Société.

Art. 9. Le décès de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant dont le mandat est sans limitation de durée. Ce gérant est l'associé qui détient le plus grand nombre de parts sociales de la Société. Dans l'hypothèse où le gérant en fonction viendrait à perdre cette qualité d'associé détenant le plus grand nombre de parts, il serait automatiquement démis de ses fonctions et la personne qui détiendrait alors le plus grand nombre de parts sociales de la Société deviendrait de plein droit gérant de la Société.

Au cas où la personne qui détient le plus grand nombre de parts sociales de la Société n'accepterait pas le mandat de gérant de la Société, le gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple.

Le premier gérant est Monsieur Christian Sacchetti demeurant 34ter, rue de la Muette - 78600 Maison Laffitte, France.

Art. 11. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la Société.

Il disposera notamment, en dehors des pouvoirs qui lui sont conférés par ailleurs dans les présents statuts, des pouvoirs suivants:

- décider et procéder à des réductions de capital dans les limites fixées aux articles 6 et 7 des présents statuts;
- procéder à l'acquisition de titres, et notamment d'Instruments Financiers MHL;
- procéder au remboursement des prêts contractés par la Société;
- vendre des actifs conformément aux dispositions statutaires, sinon sur autorisation de l'assemblée générale des associés;
- arrêter les comptes de la Société et les soumettre à l'approbation des associés;
- traiter avec les autres actionnaires de MHL toute question qui pourrait porter atteinte aux intérêts de la Société et de ses associés.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfiques. Aucune distribution de dividendes ne pourra intervenir avant le 31 décembre 2007; au-delà de cette date, toute distribution de bénéfiques, sera répartie entre les titulaires de parts «A» et au prorata du nombre de parts détenu par chacun d'eux.

Art. 13. Lors de la liquidation de la Société, l'éventuel boni de liquidation sera réparti entre les seuls titulaires de parts «A» au prorata du nombre de parts «A» détenu par chacun d'eux.

Art. 14. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation du gérant. Le gérant est tenu de convoquer une assemblée sur demande d'un ou de plusieurs associés. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents statuts, prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois, les modifications des statuts doivent être effectuées conformément au Protocole d'Accord et approuvées en assemblée générale par les associés détenant les deux tiers des parts.

La majorité des deux tiers est notamment nécessaire pour les modifications de capital qui n'entrent pas dans les dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation, ce boni sera partagé entre les associés selon les règles de répartition des bénéfiques exposées à l'article 13 des présents statuts.

Art. 17. En adhérant aux présents statuts, chaque associé reconnaît expressément que l'acquisition ou la souscription de parts de la Société ne constitue pas une opération d'appel public à l'épargne au sens de la législation française en vigueur et notamment de l'article 6 de l'ordonnance n° 67-833 du 28 septembre 1967, notamment du fait des relations personnelles à caractère professionnel qui lient chaque associé au Gérant de la Société et plus généralement ne constitue pas une opération d'appel public à l'épargne au sens de toute autre législation applicable. En conséquence, chaque associé adhérant aux présents statuts renonce expressément à se prévaloir de toutes dispositions légales ou réglementaires luxembourgeoise, française ou autre, applicables en matière d'appel public à l'épargne.

Art. 18. Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les associés, le gérant, le liquidateur et/ou la Société, soit entre les associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires seront soumises à la compétence des tribunaux luxembourgeois.

Pour copie conforme des statuts à la date du 9 juillet 2004.

J. Seil.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK02015. – Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098300.2//207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

GECIS INTERNATIONAL HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.549.

L'associé unique GECIS GLOBAL HOLDINGS a décidé:

Le 11 juillet 2005:

- d'accepter la nomination de Monsieur Andrew Michael Spence, né le 7 novembre 1943 à Montclair, New Jersey, USA, domicilié, 768, Mayfield Avenue, Stanford, CA 94305, aux fonctions de Gérant, avec effet au 11 juillet 2005, pour une durée illimitée.

- d'accepter la nomination de Monsieur James Madden, né le 18 juin 1961 à Glen Cove, New York, USA, domicilié 5, Harbor Island, Newport Beach, CA 92660, aux fonctions de Gérant, avec effet au 11 juillet 2005, pour une durée illimitée.

Le 25 juillet 2005:

- d'accepter la nomination de Monsieur John W. Barter III, né le 6 décembre 1946 à Mobile, Alabama, USA, domicilié 40, Shoobred Court, Kiawah Island, SC, USA 29455, aux fonctions de Gérant, avec effet au 25 juillet 2005, pour une durée illimitée.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Denis Nayden;
- Monsieur J. Taylor Crandall;
- Monsieur Mark Francis Dzialga;
- Monsieur Keith Sean Sherin;
- Monsieur Charles Edward Alexander;
- Monsieur Pramod Bhasin;
- Monsieur Steven A. Denning;
- Monsieur Andrew Michael Spence;
- Monsieur James Madden;
- Monsieur John W. Barter III.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Pour GECIS INTERNATIONAL HOLDINGS

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093766.2//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

CERILLY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 67.478.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 19 septembre 2005

1. Suite à la démission de Monsieur Mario Di Benedetto, le nombre des administrateurs a été réduit de 5 à 4.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, la société anonyme COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme FIN-CONTROLE S.A., démissionnaire.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CERILLY INVEST S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095743.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

RACEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 110.544.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de RACEL S.A., en cours d'enregistrement au R.C.S. Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue

de l'Eau, transférée par acte du notaire instrumentaire, en date du 19 août 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Sébastien Graviere, diplômé d'études approfondies en droit international et européen, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de six mille euros (EUR 6.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent mille euros (EUR 600.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.
2. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société.
3. Démission et remplacement d'un administrateur et décharge à lui donner.
4. Nomination d'un administrateur supplémentaire.
5. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective et détermination de leurs pouvoirs de signature respectifs.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B» lors de leur nomination.

En conséquence, il est inséré à l'article 5 des statuts un alinéa 2 qui aura la teneur suivante, les autres alinéas étant renumérotés en conséquence:

«**Art. 5. alinéa 2.** Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que la société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

En conséquence, l'article 6 dernier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. dernier alinéa.** La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.»

Troisième résolution

Il est pris acte de la démission de madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat d'administrateur.

Par décision spéciale, décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Sébastien Graviere, né le 9 avril 1973 à Nancy, France, diplômé d'études approfondies en droit international et européen, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, est nommé administrateur en son remplacement, il poursuivra le mandat de son prédécesseur.

Quatrième résolution

Il est procédé à la nomination d'un administrateur supplémentaire:

Monsieur Domingo Cuadra Morales, né le 16 septembre 1958, à Grenade, Espagne, avocat, résidant au 50 Campden Hill Gate, Duchess of Bedford's Walk, Kensington W8 7QJ, Londres.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Cinquième résolution

Suite à la création de deux catégories d'administrateur:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie A:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 28 octobre 1961 à Vielssem - Belgique, et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Sébastien Graviere, diplômé d'études approfondies en droit international et européen, né le 9 avril 1973 à Nancy, France, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:
 - a) Monsieur Domingo Cuadra Morales, avocat, né le 16 octobre 1958, à Grenade, Espagne, résidant au 50, Campden Hill Gate, Duchess of Bedford's Walk, Kensington W8 7QJ, Londres.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.30 heures.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: P. Van Hees, S. Graviere, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

J. Elvinger.

(098150.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

ENTREPRISE SERGE BRESSAGLIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Artisanale am Zaemer.
R. C. Luxembourg B 62.208.

Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège de la société est transféré à:

L-4959 Bascharage, 2, Zone Artisanale am Zaemer
(ancienne adresse: L-4948 Bascharage, 4, rue du Stade).

Bascharage, le 17 octobre 2005.

Signature

Les Associés

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095782.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LEMYAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.456.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 25 octobre 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour LEMYAN INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095822.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LEMYAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.456.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06986, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour LEMYAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(095777.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

14419

FINIMMO CONSEILS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 94.364.

Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 octobre 2005

1. La démission de Monsieur Herbert Grossmann de son poste d'administrateur est acceptée avec effets immédiats.
2. Monsieur André Marchandise est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2009.

Pour extrait conforme

B. De Froidmont

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095825.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MATERIS MANAGEMENT PEINTURES, Société Civile.
Capital social: EUR 86.900.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg E 2.620.

STATUTS

Préambule

Il est rappelé que la Société a été créée afin de permettre à ses associés de réaliser, dans le cadre d'un LBO initié en janvier 2001, un investissement capitalistique dans la société luxembourgeoise MATERIS PARTICIPATION (anciennement dénommée SPECIALTY MATERIALS PARTICIPATIONS), Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 8-10, rue Matthias Hardt L-1717 Luxembourg, immatriculée au Luxembourg sous le numéro B 79.148 (ci-après SMP), société qui a acquis, de la société française LAFARGE, le groupe MATERIS (ci-après le Groupe MATERIS), composé de cinq groupes de sociétés représentant chacun une activité distincte, à savoir: Adjuvants, Aluminateurs, Mortiers, Peintures et Réfractaires (ci-après la «Division» ou les «Divisions»).

En contrepartie de son investissement, la Société a acquis des valeurs mobilières de SMP (les Instruments Financiers SMP), qu'elle doit prochainement céder, pour la majeure partie, et apporter, pour le solde, à la société anonyme de droit luxembourgeois MATERIS HOLDING LUXEMBOURG, ayant son siège social 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg (ci-après MHL) en vertu d'un document intitulé «Share Purchase Agreement» signé le 22 septembre 2003.

L'apport d'une quote-part de ses Instruments Financiers SMP, que doit effectuer la Société au profit de MHL sera rémunéré en obligations convertibles «B» émises par MHL (ci-après les Instruments Financiers MHL).

Dans la perspective de la cession et de l'apport de ses Instruments Financiers, par la Société et dans le cadre des engagements ultérieurs liés à cette opération, les associés ont décidé de réorganiser leurs rapports au sein de la Société.

La Société présente un caractère intuitu personae très fort que reflètent les présents statuts.

Art. 1^{er}. La Société est une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, de bons de souscription d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

Dans le cadre de son objet, la Société peut, notamment:

- acquérir, détenir et céder les Instruments Financiers SMP, dans les conditions prévues dans le protocole d'accord conclu entre les titulaires d'Instruments Financiers SMP en date du 22 janvier 2001;
- acquérir, détenir et céder les Instruments Financiers MHL, dans les conditions prévues dans les documents signés par les associés le 20 octobre 2003 ou à signer le 6 novembre 2003 (les «Documents Contractuels 2003»);
- prendre en charge tout passif supporté individuellement ou collectivement par ses associés du fait du désinvestissement de la Société dans SMP.

La Société peut emprunter les fonds qui lui sont nécessaires pour remplir son objet sous quelque forme que ce soit. Elle peut notamment conclure tous les prêts qui lui sont nécessaires pour procéder à l'acquisition d'Instruments Financiers.

D'une manière générale, elle peut superviser toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet, à l'exclusion toutefois de toute activité commerciale.

Art. 3. La dénomination de la Société est MATERIS MANAGEMENT PEINTURES.

Art. 4. Le siège social est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée de trente ans. Pendant cette période, la dissolution anticipée pourra être décidée par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des deux tiers.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation à la date du trentième anniversaire de la Société et à partir de cette date à l'expiration de chaque troisième année de calendrier, chaque fois moyennant un préavis d'un an à donner par lettre recommandée à la Société et aux autres associés.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à la somme de 86.900 EUR divisé en:

- 8.690 parts de catégorie «A» de 1 EUR chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Monsieur J.P. Aubert	288 parts
à Monsieur Claude Bonassi	826 parts
à Monsieur Jacques Bonnet	231 parts
à Monsieur Pascal Bouedec	182 parts
à Monsieur Sabine Boutonnet	182 parts
à Monsieur Grégory Brochard	182 parts
à Monsieur Philippe Calvet	249 parts
à Monsieur Bernard Casajus	132 parts
à Monsieur Jean-Louis Compiègne	279 parts
à Monsieur Aline d'Harcourt	182 parts
à Monsieur J.P. David	288 parts
à Monsieur Philippe Deppe	214 parts
à Monsieur Ludovic Fauvarque	249 parts
à Monsieur Patrice Fougerouse	826 parts
à Monsieur Jean-Eric Girard	826 parts
à Monsieur Didier Hubo	249 parts
à Monsieur Jean-Paul Issartel	826 parts
à Monsieur Ronan L'Aminot	257 parts
à Monsieur Marie Le Got	182 parts
à Monsieur Hervé Montoir	279 parts
à Monsieur Stéphane Pennel	182 parts
à Monsieur Bernard Pillon	182 parts
à Monsieur Philippe Poujol	249 parts
à Monsieur Alain Quemener	182 parts
à Monsieur Jo. Roussel	279 parts
à Monsieur Alain Rouze	279 parts
à Monsieur Bruno Triolo	226 parts
à Monsieur Catherine Zilahi	182 parts

- 78.210 parts de catégorie «B» de 1 EUR chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Monsieur J.P. Aubert	2.592 parts
à Monsieur Claude Bonassi	7.434 parts
à Monsieur Jacques Bonnet	2.079 parts
à Monsieur Pascal Bouedec	1.638 parts
à Monsieur Sabine Boutonnet	1.638 parts
à Monsieur Grégory Brochard	1.638 parts
à Monsieur Philippe Calvet	2.241 parts
à Monsieur Bernard Casajus	1.188 parts
à Monsieur Jean-Louis Compiègne	2.511 parts
à Monsieur Aline d'Harcourt	1.638 parts
à Monsieur J.P. David	2.592 parts
à Monsieur Philippe Deppe	1.926 parts
à Monsieur Ludovic Fauvarque	2.241 parts
à Monsieur Patrice Fougerouse	7.434 parts
à Monsieur Jean-Eric Girard	7.434 parts
à Monsieur Didier Hubo	2.241 parts
à Monsieur Jean-Paul Issartel	7.434 parts
à Monsieur Ronan L'Aminot	2.313 parts
à Monsieur Marie Le Got	1.638 parts
à Monsieur Hervé Montoir	2.511 parts
à Monsieur Stéphane Pennel	1.638 parts
à Monsieur Bernard Pillon	1.638 parts
à Monsieur Philippe Poujol	2.241 parts
à Monsieur Alain Quemener	1.638 parts

à Monsieur Jo. Roussel	2.511 parts
à Monsieur Alain Rouze	2.511 parts
à Monsieur Bruno Triolo	2.034 parts
à Monsieur Catherine Zilahi	1.638 parts

Le capital de la Société est susceptible d'augmentation par versements successifs des associés ou l'admission d'associés nouveaux, et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués.

Le gérant constatera les modifications dans la répartition du capital ou les réductions de capital qui résulteront du rachat des parts suite au départ ou remplacement d'un ou plusieurs associés dans les conditions stipulées aux articles 7 et 8 des présents statuts et procédera et publiera les modifications statutaires résultant de ces opérations. Toute modification du capital qui ne résultera pas de l'application des dispositions statutaires relève de la compétence de l'assemblée générale des associés qui statuera à la majorité prévue à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Toute réduction de capital corrélative à un rachat de parts total ou partiel, ou consécutif au retrait d'un ou plusieurs associés dans les conditions stipulées à l'article 8 des présents statuts, deviendra effective au fur et à mesure des remboursements effectués à l'associé ou aux associés concernés par le retrait.

La réduction de capital sera échelonnée selon les possibilités de réalisation de leur participation ou, selon le cas, retardée. En effet, dans la mesure où la Société ne pourra pas céder un nombre suffisant d'Instruments Financiers MHL, elle devra surseoir à la réduction ou procéder à une réduction partielle de la participation de l'associé. Celui-ci restera associé jusqu'à ce que la Société ait pu procéder à une nouvelle cession d'Instruments Financiers MHL, et à une réduction de capital lui permettant ainsi d'acquérir intégralement la participation de l'associé concerné par le retrait. La présente disposition s'applique aux héritiers et conjoint d'un associé.

Art. 8. Sauf disposition contraire prévue dans les Documents Contractuels 2003, les cessions de parts entre associés ou à des tiers, comme les retraits, sont interdits jusqu'au 31 janvier 2007.

A l'issue de cette période d'inaliénabilité des parts, toute cession de parts, même par adjudication en vertu d'une ordonnance de justice, toute mise en gage, tout démembrement de propriété, toute mutation entre vifs et par décès au profit notamment d'héritiers donataires et légataires autres que le conjoint survivant et les héritiers en ligne directe, qu'elles soient réalisées au profit de tiers ou d'associés (ci-après le «Transfert»), sera autorisée sous réserve d'avoir obtenu l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 15 des présents statuts qui devra se prononcer dans le délai de 3 mois suivant la notification faite au gérant du projet de transfert. En cas de refus d'approbation par l'assemblée générale et sauf si l'associé renonce au Transfert, la Société sera tenue de procéder au rachat des parts de l'associé ayant initié le Transfert et ce, dans les conditions de l'article 7 des présents statuts.

Par dérogations aux principes posés au paragraphe précédent du présent article 8, il est convenu que:

1. Jusqu'au 31 janvier 2007 inclus, tout associé pourra demander au gérant à ce qu'il soit procédé au rachat de tout ou partie des parts «B» qu'il détient, dans les termes et conditions prévus aux Documents Contractuels 2003.

Dans une telle hypothèse, le prix de rachat des parts «B» sera de 1,02 EUR par part «B» présentée au rachat. La procédure de rachat sera celle décrite à l'article 7 paragraphe 2 ci-dessus.

Cet avantage particulier cessera le 31 janvier 2007 à minuit, date à laquelle les parts de catégorie «B» perdront tout droit financier, tant au niveau des bénéfices et plus-values réalisés par la Société qu'au niveau de l'éventuel boni de liquidation existant au jour de la liquidation de la Société.

Art. 9. Le décès de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant dont le mandat est sans limitation de durée. Ce gérant est l'associé qui détient le plus grand nombre de parts sociales de la Société. Dans l'hypothèse où le gérant en fonction viendrait à perdre cette qualité d'associé détenant le plus grand nombre de parts, il serait automatiquement démis de ses fonctions et la personne qui détiendrait alors le plus grand nombre de parts sociales de la Société deviendrait de plein droit gérant de la Société.

Au cas où la personne qui détient le plus grand nombre de parts sociales de la Société n'accepterait pas le mandat de gérant de la Société, le gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple.

Le premier gérant est Monsieur René Riu demeurant 1, allée F. du Tremblay - 92500 Rueil Malmaison, France.

Art. 11. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la Société.

Il disposera notamment, en dehors des pouvoirs qui lui sont conférés par ailleurs dans les présents statuts, des pouvoirs suivants:

- décider et procéder à des réductions de capital dans les limites fixées aux articles 6 et 7 des présents statuts;
- procéder à l'acquisition de titres, et notamment d'Instruments Financiers MHL;
- procéder au remboursement des prêts contractés par la Société;
- vendre des actifs conformément aux dispositions statutaires, sinon sur autorisation de l'assemblée générale des associés;
- arrêter les comptes de la Société et les soumettre à l'approbation des associés;
- traiter avec les autres actionnaires de MHL toute question qui pourrait porter atteinte aux intérêts de la Société et de ses associés.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Aucune distribution de dividendes ne pourra intervenir avant le 31 décembre 2007; au-delà de cette date, toute distribution de bénéfices, sera répartie entre les titulaires de parts «A» et au prorata du nombre de parts détenu par chacun d'eux.

Art. 13. Lors de la liquidation de la Société, l'éventuel boni de liquidation sera réparti entre les seuls titulaires de parts «A» au prorata du nombre de parts «A» détenu par chacun d'eux.

Art. 14. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation du gérant. Le gérant est tenu de convoquer une assemblée sur demande d'un ou de plusieurs associés. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents statuts, prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois, les modifications des statuts doivent être effectuées conformément au Protocole d'Accord et approuvées en assemblée générale par les associés détenant les deux tiers des parts.

La majorité des deux tiers est notamment nécessaire pour les modifications de capital qui n'entrent pas dans les dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation, ce boni sera partagé entre les associés selon les règles de répartition des bénéfices exposées à l'article 13 des présents statuts.

Art. 17. En adhérant aux présents statuts, chaque associé reconnaît expressément que l'acquisition ou la souscription de parts de la Société ne constitue pas une opération d'appel public à l'épargne au sens de la législation française en vigueur et notamment de l'article 6 de l'ordonnance n° 67-833 du 28 septembre 1967, notamment du fait des relations personnelles à caractère professionnel qui lient chaque associé au Gérant de la Société et plus généralement ne constitue pas une opération d'appel public à l'épargne au sens de toute autre législation applicable. En conséquence, chaque associé adhérant aux présents statuts renonce expressément à se prévaloir de toutes dispositions légales ou réglementaires luxembourgeoise, française ou autre, applicables en matière d'appel public à l'épargne.

Art. 18. Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les associés, le gérant, le liquidateur et/ou la Société, soit entre les associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires seront soumises à la compétence des tribunaux luxembourgeois.

Pour copie conforme des statuts à la date du 9 juillet 2004.

J. Seil.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK02012. – Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098297.2//202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

EURO TURISMO, SARL (UNIPERSONNELLE), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 1, route Principale.

R. C. Luxembourg B 104.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02876, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour la Gérance

Signature

(098390.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

JOFAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 56.714.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour JOFAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(098928.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ZEPHIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.611.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Signature.

(098856.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

EUROGESTORES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 51.890.

Extrait des décisions de l'associé unique en date du 10 janvier 2002

Deuxième résolution

Suite au départ de Monsieur Cunado Antonio, est seul gérant Monsieur Boccio Jésus-Maria avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle exclusive.

Strassen, le 24 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ05895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(093549.3/578/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

EUROGESTORES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 51.890.

Extrait de la décision de l'associé unique en date du 30 septembre 2005

Est nommé gérant unique de la société, Monsieur Boccio Vasquez Jesus, demeurant au 3, avenue de Broqueville, B-1050 Bruxelles, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Fait à Strassen, le 17 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093551.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES «GEPAFIN», Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.993.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093402.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES «GEPAFIN», Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.993.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093400.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MOSIKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 316.800,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.437.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 14 octobre 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant:
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour MOSIKI, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093739.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MOSIKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 316.800,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.437.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05366, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour MOSIKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(093769.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MEDIAWIN & PARTNERS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 93.787.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique qui a eu lieu à Luxembourg le 20 octobre 2005

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société, Mercuria Services une société de droit droit Luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.840.

Troisième résolution

Les avoirs restants, capital et comptes courants de la Société seront remis à l'associé unique après déduction des frais à la charge de la Société survenant après sa liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour MEDIAWIN & PARTNERS MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093525.3/1005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

ICOMI INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.406.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICOMI INVESTMENT S.A. HOLDING

C. Schmitz / Guy Hornick

Administrateur / Administrateur

(093395.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

ICOMI INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.406.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICOMI INVESTMENT S.A. HOLDING

C. Schmitz / G. Hornick

Administrateur / Administrateur

(093396.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

REDECOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.227.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDECOS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(093389.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

DUCATO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 53.911.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 12 octobre 2005 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004

Conseil d'Administration:

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat de deux administrateurs, Monsieur Zeimet et la société @CONSEILS. Monsieur Vandeworde ne désirant pas que son mandat soit renouvelé, l'Assemblée Générale a décidé de nommer Monsieur Caschera aux fonctions d'administrateur. Le Conseil d'Administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- @CONSEILS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat de la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2011.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093457.3/1137/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

TECHNOLOGICAL EQUITIES PERFORMANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 77.117.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093405.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

TECHNOLOGICAL EQUITIES PERFORMANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 77.117.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093407.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

LAGROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 79.751.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093408.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

LAGROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 79.751.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093410.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SPORTS AND LEISURE BRANDS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.612.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 avril 1998 à 12.30 heures

Acceptation de la démission de Messieurs Yves Chezeaud et André Verdick de leur fonction d'administrateur.

Nomination de Messieurs Marc Ambrosien et Benoît De Hults en qualité d'administrateur.

Acceptation de la démission de Madame Charlotte Boewinger de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

Transfert du siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093442.3/817/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

YMER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 98.237.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YMER FINANCE S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(093390.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

ANTIMOINE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.624.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTIMOINE PARTICIPATIONS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(093392.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SORAMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.010.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093398.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MATULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 92.236.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement au siège social le 1^{er} juin 2005

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée procède à la nomination du conseil d'administration qui se composera dès lors comme suit:

- Madame Danielle Deumer, indépendante, née le 14 octobre 1962 à Rienne (Belgique), demeurant 172, Senonchamps à B-6600 Bastogne;

- Monsieur François Pletschette, conseil fiscal, né le 14 avril 1944 à Pétange, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette;

- Monsieur Norbert Meisch, expert comptable, né le 20 août 1952, à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Madame Danielle Deumer est nommée à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

L'Assemblée nomme la société WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, W.M.A., S.à r.l., avec siège social 52, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

La Présidente / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(093550.3/597/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SIF INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 101.177.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2005 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Monsieur Pierre- André Froger, demeurant à Chemin de l'Oasis, F-13190 Allauch démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué et est remplacé au conseil d'administration pour une durée de 6 ans à partir de ce jour par;

- Monsieur Ibrahim Solmaz, consultant, né le 10 mai 1958 à Poturge (Turquie), demeurant à Halicilar cad. N° 13, Fatih, Istanbul, Turquie avec pouvoir de signature collective à deux;

- Monsieur Ibrahim Solmaz est également nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature collective à deux.

2) Monsieur Roberto Rodriguez Bernal, demeurant au 7, boulevard Marcasa, PA- Panama-City démissionne de son poste d'administrateur et est remplacé au conseil d'administration pour une durée de 6 ans à partir de ce jour par;

- Monsieur Sinan Solmaz, consultant, né le 11 février 1967 à Istanbul (Turquie), demeurant à Halicilar cad. N° 13, Fatih, Istanbul, Turquie avec pouvoir de signature collective à deux.

- Monsieur Sinan Solmaz est également nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature collective à deux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

G. Brimeyer.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093524.3/637/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SOCIETE HOLDING HANDAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.379.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093403.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

EUROVIANDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 83.503.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093412.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.812.800.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 92.503.

Lors de la résolution tenue en date du 28 septembre 2005, l'associé unique a décidé de réélire les gérants suivants en date du 19 juillet 2004, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera le bilan au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006:

- Madame Sabine Mathieu, demeurant au 14, rue Oberlin, F-67000 Strasbourg;

- Monsieur Robert Logston, demeurant au 4, Schlossberg, D-68340 Zellenberg;

- Monsieur Alex Schmitt, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093450.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 33.149.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093414.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

TAXO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.307.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093416.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

PETROLOG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 95.386.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date du 14 octobre 2005, que:

- les mandats d'administrateur de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Monsieur Elo Rozencwajg, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2005.

Luxembourg le 14 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093443.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

TELECOMMUNICATIONS SECURE COMPANY (T.S.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.718.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 5 septembre 2005, la révocation du commissaire aux comptes, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1330 Luxembourg a été décidée. A été nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour un terme expirant à la date de l'assemblée statutaire de 2011, la société KV ASSOCIATES S.A., ayant son siège social 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Suite à la même assemblée, l'adresse du siège social a été transférée du 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Le Conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093462.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

PIGUET ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 60.357.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05466, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(093452.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

CHINA AIRLINES, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 30.413.

Procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration (2005)

Heure et date de la réunion: 14.00 heures, le 13 juillet 2005

Lieu de la réunion: China Airlines, salle de conférence, Taipei, Taiwan, R.O.C.

Administrateurs présents: le quorum est rempli

Président de la réunion: Philip H.H. Wei

Résolutions:

Il est résolu que M. Der-Chuan Liu est nommé par la Société Directeur Général du Cargo Sales & Services en Europe avec effet le 1^{er} août 2005. Il remplace M. Danny Chien et a le droit de co-signature.

Signature / Signature

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06566. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093729.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

FINANZIARIA BOSSINI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 32.000,-.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 79.547.

Extrait du procès-verbal de la décision du liquidateur en date du 6 octobre 2005

Le liquidateur décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

M. Sterzi

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093491.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

FONCIERE DE L'EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 100.558.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 3 octobre 2005

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093733.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

FIDJI LUXEMBOURG (BC), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 110.918.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 14 octobre 2005, que BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 111, Huntington Avenue, Boston, MA 02199, U.S.A., a transféré les cinq cents (500) parts sociales qu'il détenait dans la Société à FIDJI LUXCO (BC) S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Depuis cette date, les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont toutes détenues par FIDJI LUXCO (BC) S.C.A.

Total: cinq cents. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

FIDJI LUXEMBOURG (BC), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093460.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

LA BRESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 45.078.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 12 octobre 2005 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004

Conseil d'Administration:

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat de tous les administrateurs, Monsieur Zeimet et la société @CONSEILS, Monsieur Caschera. Le Conseil d'Administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- @CONSEILS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat de la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2011.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093461.3/1137/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

CONSTRUCTOR PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 99.917.

Extrait de la séance de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 octobre 2005

Le siège social est transféré du L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093750.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

14432

CHEMCORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.934.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 14 septembre 2005, les actionnaires de la société CHEMCORE S.A., ont décidé:

1. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Ruth Sandelowsky, négociante, demeurant au 5, Cenacle Close, W Health Road, Londres, NW7 7UE, Grande-Bretagne;
- Noëlla Antoine, employée privée, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

2. de renouveler le mandat de EUROFID, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093444.3/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

FORTUNE TIME 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 79.981.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 août 2005 que:

- L'assemblée a accepté la démission de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani de son poste de gérant de la société;
- L'assemblée a nommé en son remplacement pour une durée allant jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur le bilan au 31 décembre 2004, Monsieur Lorenzo Ferrari, né le 28 janvier 1962 à Bologne, demeurant à Riccione, Italie, Via Dante 76;
- Le siège social de la société a été transféré du L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093727.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

BEECH AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 102.009.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 octobre 2005

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de commissaire aux comptes de:

- Monsieur Alain Giavedoni, administrateur-délégué;
- Monsieur Patrick Rochas, administrateur;
- Monsieur Stéphane Liegeois, administrateur;
- MAZARS, société anonyme, commissaire aux comptes.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2006.

Le siège social est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093748.3/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

KEY JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6, rue de la Fonderie.
R. C. Luxembourg B 25.198.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 14 juin 2005

4. L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs pour une durée d'une année. Ils arriveront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

L'assemblée décide également de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de FISCOGES, S.à r.l. pour une durée de 6 années. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2011.

Extrait certifié sincère et conforme

KEY JOB S.A.

P. Honorez

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093731.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

EDEN ROC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 105.125.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 19 juillet 2005

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093734.3/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MEDICAL SERVICES CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 65.086.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 29 juillet 2005

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093755.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

IMMODIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 83.372.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 21 septembre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Maurice Houssa,
- Madame Catherine Calvi.

L'Assemblée décide de nommer MAZARS aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) dont le mandat est échu.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093738.3/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

ANGEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 88.770.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 15 septembre 2005

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.
Domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093757.3/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

DOV PHARMACEUTICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 109.600.

Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 23 septembre 2005, la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a cédé 100 parts sociales de la société DOV PHARMACEUTICAL LUXEMBOURG, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg à DOV PHARMACEUTICAL INC., avec siège social au Continental Plaza, 433 Hackensack Avenue, Hackensack, New Jersey 07601.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093758.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

IMMOBILIERE SANS FRONTIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 23, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 39.422.

EXTRAIT

Le siège social de la société a été transféré du 37, Val St. André à L-1128 Luxembourg au 23, rue Auguste Charles à L-1326 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093761.3/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

S.G.M. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 40.000.**Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 89.759.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg le 18 octobre 2005

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
M. Longoni / G. Messana
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05589. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(093759.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

OMEGA PRESERVATION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 99.224.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2005

- Les mandats des administrateurs M. André de Schrijver, M. Dirk Van den Broeck, M. Claude Cochin de Billy, M. Klaus Michael Vogel et M. Rolf Caspers sont renouvelés.

- Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006 statuant sur les comptes annuels de 2005/2006.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06036. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(093764.3/1463/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

DYNAMIC FLOORING FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.,**Société Anonyme.**Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 63.960.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05477, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour la société
SEB FUND SERVICES S.A.
Agent domiciliaire
Signatures

(093454.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

AU VIEUX TONNEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.
R. C. Luxembourg B 66.345.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(093480.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

HAMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 38.838.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 19 octobre 2005 à 12.00 heures.

- Acceptation des démissions de Monsieur Nortel Schmitz et des sociétés FMS SERVICES S.A. et SGA SERVICES S.A. de leur mandat d'Administrateur en date du 22 septembre 2005 et également de la démission de Monsieur Eric Herremans de son mandat de Commissaire aux comptes en date du 22 septembre 2005, tout en leur donnant décharge pour l'exercice de leur mandat.

- Nomination, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, de Monsieur Marc Ambroisien, Directeur, demeurant à Luxembourg, Monsieur Reinald Loutsch, Directeur-Adjoint, demeurant à Luxembourg, et Madame Elise Lethuillier, Sous-Directeur, demeurant à Luxembourg.

- Nomination, en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire, de H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

- Transfert du siège social de la société du 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093479.3/817/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

EBONY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 27,600.-.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.155.

In the year two thousand and five, on the thirteenth of October.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, having his office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CERBERUS LuxCo LDC, a limited duration company incorporated pursuant to the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under the number 14462, having its registered office at CAL-EDONIAN BANK & TRUST LIMITED, Caledonian House, P.O. Box 1043GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I.;

here represented by Mr Lars Kemper, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy, given in New York (USA), on 6th October 2005.

The said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of EBONY INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.155, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, dated 23 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 October 2004, n° 1023.

The articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary dated 1 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 853 of 7 September 2005, by a deed of the undersigned notary dated 12 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 845 of 6 September 2005, and by a deed of the undersigned notary dated 28 July 2005, not yet published.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole participant resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand four hundred Euro (EUR 5,400.-) in order to increase it from its current amount of twenty-seven thousand six hundred Euro (EUR 27,600.-) up to thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) through the issue of fifty-four (54) new shares of the Company, bearing the numbers 277 to 330 inclusive and having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The fifty-four (54) new shares have all been subscribed by the sole shareholder, prenamed, and fully paid up in cash by the sole shareholder, so that the amount of five thousand four hundred Euro (EUR 5,400.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution of an aggregate amount of five thousand four hundred Euro (EUR 5,400.-) is fully allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, Article 6 paragraph one of the Company's articles of association of the Company is modified and reads now as follows:

«**Art. 6.** The corporation's share capital is set at thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) represented by three hundred and thirty (330) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the Ordinary Shares).»

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CERBERUS LuxCo LDC, une société établie en conformité avec les lois des îles Cayman, immatriculée auprès du registre des îles Cayman sous le numéro 14462, ayant son siège social à Caledonian Bank & Trust Limited, Caledonian House, P.O. Box 1043GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I.

ici représentée par Monsieur Lars Kemper, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (États-Unis d'Amérique), le 6 octobre 2005.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

La comparante étant l'associé unique de EBONY INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 102.155, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1023 du 13 octobre 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 853 du 7 septembre 2005, par acte du notaire soussigné en date du 12 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 845 du 6 septembre 2005 et par acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2005, non encore publié.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,-) afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de vingt-sept mille six cent euros (EUR 27.600,-) à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) par l'émission de cinquante-quatre (54) parts sociales, portant les numéros allant de 277 à 330 inclus, et ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les cinquante-quatre (54) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, préqualifié, contre paiement en espèces d'un montant de EUR 5.400,-, de sorte que le montant de cinq mille quatre cent euros (EUR 5.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve du montant à souscrire a été soumise au notaire instrumentant.

L'apport total d'un montant de cinq mille quatre cent euros (EUR 5.400,-) est entièrement alloué au capital social.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital de la société est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois cent trente (330) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les Parts Ordinaires).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Kemper, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 38, case 6. – Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(093511.3/230/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

EBONY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.155.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1664 du 13 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(093512.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MEAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 12, rue du Faubourg.
R. C. Luxembourg B 85.826.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(093481.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

PRESLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 7, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 102.249.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(093483.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

JOIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 10, rue Xavier Brasseur.
R. C. Luxembourg B 88.492.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(093486.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

COMPAGNIE IMMOBILIERE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Fentange.
R. C. Luxembourg B 105.614.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 17 juin 2005 que:

Suite à la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2004, la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, 9, est nommée nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2005. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093765.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SAMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 52.890.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Signature.

(093494.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SAMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 52.890.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Signature.

(093495.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SAMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 52.890.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Signature.

(093493.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MILLENIUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.650.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093535.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MILLENIUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.650.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093538.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MILLENIUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.650.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093540.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

14440

MILLENium INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.650.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093543.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MILLENium INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.650.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093545.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MILLENium INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.650.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093547.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

ALCLAPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.
R. C. Luxembourg B 111.332.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain Van Ranst, dirigeant d'entreprise, demeurant à B-4000 Liège, 15/71, rue Julien d'Andrimont,
2. Monsieur Claudy Cravatte, dirigeant d'entreprise, demeurant à B-4460 Grâce-Hollogne, 105, rue Vert-Vinône,
3. Monsieur Pierre Gilliard, ingénieur industriel, demeurant à B-4430 Ans, 24, rue André Renard.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme comme suit:

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALCLAPI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rombach-Martelange.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à la cessation de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la consultance et le management techniques et administratifs, la gestion de projets relatifs aux énergies renouvelables ou autres, l'audit énergétique.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra réaliser toutes opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, procéder au rachat de ses propres actions.

En cas d'augmentation de capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement du président, l'Administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs.

Dispositions générales

Art. 21. La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. M. Alain Van Ranst, préqualifié.	37 actions
2. M.C. Cravatte, préqualifié.	37 actions
3. M.P. Gilliard, préqualifié.	26 actions
Total	100 actions

Les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Constat

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée à L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

1. Monsieur Alain Van Ranst, dirigeant d'entreprise, né à Schaarbeek, le 26 septembre 1959, demeurant à B-4000 Liège, 15/71, rue Julien d'Andrimont,

2. Monsieur Claudy Cravatte, dirigeant d'entreprise, né le 1^{er} juin 1962 à Roy (B), demeurant à B-4460 Grace-Hollogne, 105, rue Vert-Vinàve,

3. Monsieur Pierre Gilliard, ingénieur industriel, né le 7 janvier 1972 à Rocourt (B), demeurant à B-4430 Ans, 24, rue André Renard.

Monsieur Pierre Gilliard, ci-avant qualifié, est nommé administrateur-délégué.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont l'une sera obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société COFIGEST, S.à r.l. avec siège à Ettelbruck.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire qui certifie l'état civil des parties, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, d'après copie des cartes d'identité.

Signé: A. Van Ranst, C. Cravatte, P. Gilliard, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 3 octobre 2005, vol. 4433, fol. 53, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 octobre 2005.

C. Mines.

(903332.3/225/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 octobre 2005.

TRADEHOLD LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social de la maison-mère: Parow East, 7501 Republic of South Africa.

Adresse de la succursale: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 89.549.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 12 octobre 2005

- L'adresse de la succursale luxembourgeoise est transférée avec effet au 1^{er} juin 2005 du 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

- M. Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg a été nommé représentant permanent de la succursale luxembourgeoise en remplacement de M. Guy Bernard, 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2005.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093771.3/631/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

FAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 82.885.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093526.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 109.845.

In the year two thousand five, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MARVICO INVESTMENTS LTD, a limited liability company, incorporated under the laws of Cyprus and having its registered office at Kastoros 2 P.C. 1087, Nicosia, Cyprus,

here represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 29th, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on June 30, 2005, in way of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the articles of association of the company have been modified by a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Luxembourg, on July 28th, 2005, in way of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the object of the Company, and decides to amend article 2 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any from whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange of differently.

The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.»

Second resolution

The sole Partner decides to revoke Mr Alain Heinz from the board of Managers of the Company with immediate effect.

Third resolution

The sole partner decides to appoint Ms. Marjoleine Van Oort, employee, residing professionally in Luxembourg, as Manager of the Company with immediate effect for an unlimited period of time.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred Euro (800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARVICO INVESTMENTS LTD., une société de droit cyprote, ayant son siège social au Kastoros 2 P.C. 1087, Nicosia, Chypre,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 30 juin 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
- que les statuts de la société ont été modifiés en date du 28 juillet 2005 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.»

Seconde résolution

L'associée unique décide de révoquer Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer Mademoiselle Marjoleine Van Oort, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Stacchini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

G. Lecuit.

(093661.3/220/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 109.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Lecuit.

(093663.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

14446

CHIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.279.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue à Luxembourg

le 10 octobre 2005 à 10.00 heures

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Monsieur Marco Sterzi et Monsieur Franco Molteni et de nommer Mademoiselle Francesca Docchio en tant qu'administrateur de la société à la place de Madame Maria Laura Guardamagna.

L'assemblée décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Achille Severgnini.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

M. Sterzi

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093500.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 90.991.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe De-tournay (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg and Tokyo, on 12 October 2005.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (société à responsabilité limitée) denominated NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.991, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated under the name of LSF TOKYO STAR INVESTMENTS, S.à r.l. pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 13 January 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 244 of 6 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 20 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1042 of 18 October 2004.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,184,750.- (one million one hundred and eighty-four thousand seven hundred and fifty Euro) by an amount of EUR 122,625.- (one hundred and twenty-two thousand six hundred and twenty-five Euro) to an amount of EUR 1,307,375.- (one million three hundred and seven thousand three hundred and seventy-five Euro) by the issuance of 981 (nine hundred and eighty-one) new shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each and to pay a share premium of EUR 177.39 (one hundred and seventy-seven Euro and thirty-nine cents).

All the 981 (nine hundred and eighty-one) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the issue premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 122,802.39 (one hundred and twenty-two thousand eight hundred and two Euro and thirty-nine cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 10,459 (ten thousand four hundred and fifty-nine) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,307,375.- (one million three hundred and seven thousand three hundred and seventy-five Euro) represented by 10,459 (ten thousand four hundred and fifty-nine) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 91.796 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M. Philippe Detournay (l'Associée Unique),

ici représentée par Melle Francine Ewers, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et Tokyo, le 12 octobre 2005,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.991, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée sous le nom de LSF TOKYO STAR INVESTMENTS, S.à r.l. par un acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 13 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 244 du 6 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 20 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1042 du 18 octobre 2004.

L'Associée Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel elle déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.184.750,- (un million cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR 122.625,- (cent vingt-deux mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.307.375,- (un million trois cent sept mille trois cent soixante-quinze euros) par l'émission de 981 (neuf cent quatre-vingt une) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission de EUR 177,39 (cent soixante-dix-sept euros et trente-neuf cents).

Toutes les 981 (neuf cent quatre-vingt-une) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associée Unique, de sorte que la somme de EUR 122.802,39 (cent vingt-deux mille huit cent deux euros et trente-neuf cents) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associée Unique détient la totalité des 10.459 (dix mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.307.375,- (un million trois cent sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 10.459 (dix mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 38, case 1. – Reçu 1.228,02 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005

A. Schwachtgen.

(093519.3/230/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

**NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF TOKYO STAR INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 90.991.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1659 du 13 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(093520.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

HARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 81.176.

RECTIFICATIF

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 septembre 2005, que:

- La démission de M. Per-Åke Wårdmark, Frejgatan 62, 5tr, SE-113 26 Stockholm, Suède (né le 16 novembre 1945 à Göteborg, Suède), en tant qu'administrateur de la société fut acceptée.

- M^e Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), fut élu (co-opté) comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(093504.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

C.M.C. COMMUNICATION MEDIAS COURTAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 1, rue d'Avalon.
R. C. Luxembourg B 58.221.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour C.M.C. COMMUNICATION

Signature

(093552.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.
